



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Ville de CHATEAU-THIERRY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Etaient présents : M. KRABAL - M. BEAUVOIS - Mme DOUAY - M. REZZOUKI
Mme CLERBOIS - Mme LEFEVRE - M. BOZZANI - M. EUGENE - M. BOKASSIA
M. GENDARME - M. MARLIOT - M. JACQUESSON - M. TURPIN - Mme ROBIN
Mme BONNEAU - M. BOUTELEUX - M. BERMUDEZ - Mme NOTARFRANCESCO
Mme LAMBERT - Mme VANDENBERGHE - Mme FECCI-PINATEL - M. FAUQUET
Mme ARISTEE - M. COPIN.

Absents excusés : M. DUCLOUX (P. à Mme DOUAY) - Mme MAUJEAN (P. à M. BEAUVOIS) -
Mme MARTELLE (P. à M. REZZOUKI) - Mme GOSSET (P. à Mme LEFEVRE) - Mme PONDROM
(P. à Mme BONNEAU) - M. FRERE (P. à M. EUGENE) - Mme THOLON - Mme OKTEN
M. MOLARD (P. à Mme FECCI-PINATEL).

Hommage rendu à M. Albert EPINETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Motion de soutien aux salariés de GEA FARM TECHNOLOGIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par une motion de soutien aux salariés de GEA FARM TECHNOLOGIES adoptée à l'unanimité lors de sa séance du 16 juin 2014, le conseil municipal s'est opposé à la délocalisation de l'activité de l'unité de production de Château-Thierry.

Le comité d'entreprise européen, qui s'est tenue en Allemagne le 18 août 2014, a confirmé l'information de la délocalisation d'une chaîne de travail de l'unité « GEA Farm Technologies Acier » basée à Château-Thierry, vers les Pays Bas au profit d'une société rachetée par le groupe GEA, dès le mois de septembre.

Ainsi, du personnel de l'unité de Château-Thierry sera chargé de former les futurs utilisateurs des 4 machines envoyées vers les Pays Bas.

Il est rappelé que l'unité de Château-Thierry réalise un chiffre d'affaires important, que son carnet de commandes est rempli et qu'elle est bénéficiaire, comme tout le groupe GEA, qui prévoit par ailleurs de supprimer 1 000 emplois au niveau européen.

Une fois encore, les salariés et les élus ne sont pas entendus et regrettent l'absence de dialogue avec les dirigeants d'entreprises.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

JUGE inadmissible la méthode et le cynisme des dirigeants du groupe GEA.

EXIGE un véritable dialogue social pour pérenniser l'activité du site de Château-Thierry.

DEMANDE au groupe GEA FARM TECHNOLOGIES la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi et de s'engager à maintenir une activité pour ces salariés à Château-Thierry.

S'OPPOSE à la délocalisation de l'activité de l'unité de production « GEA Farm Technologies Acier », située à Château-Thierry.

APPORTE son soutien à l'ensemble des salariés du groupe GEA WESTFALIA.

DEMANDE à M. Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie et de l'Industrie d'intervenir rapidement pour empêcher la délocalisation de l'unité « GEA Farm Technologies Acier » basée à Château-Thierry.

Rapport d'observations définitives de la chambre régionales des comptes sur la gestion de la commune de Château-Thierry

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.243-5 du code des juridictions financières,

Suite à la réception le 6 août 2014 du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Nord Pas de Calais Picardie sur la gestion de la commune de Château-Thierry,

Monsieur le Maire a communiqué ce rapport d'observations à chaque membre de l'assemblée délibérante et a inscrit cette question à l'ordre du jour de la plus proche réunion du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Nord Pas de Calais Picardie.

Demande de remise gracieuse de débet présenté par le comptable public Avis du Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 11 du décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débet des comptables publics et assimilés,

Considérant que la chambre régionale des comptes, par jugement n° 2014-0026 en date du 27 juillet 2014, a engagé la responsabilité personnelle et pécuniaire de Mme CRAIGHERO et de M BLIN, anciens comptables publics de la commune,

Considérant que la mise en débet au titre des comptes des exercices 2009 à 2011 est relative à l'absence de pièces justificatives de dépenses,

Considérant que Mme CRAIGHERO et M BLIN souhaitent présenter une demande de remise gracieuse de ces débet auprès de leur ministre de tutelle,

Considérant que cette demande nécessite l'avis du Conseil Municipal,

Considérant que la commune n'a subi aucun préjudice financier dans ces affaires, les irrégularités relevées étant de pure forme, le juge financier se place en effet à la date des paiements litigieux pour apprécier la responsabilité du comptable, excluant toute possibilité de justification à posteriori des dépenses en cause,

Avec 28 suffrages pour, 2 abstentions (Mme ROBIN et Mme ARISTEE), 1 vote contre (M. FAUQUET) et 1 non participation au vote (M. COPIN),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la remise gracieuse totale par son Ministre de tutelle de la totalité des sommes mises à la charge de Mme CRAIGHERO et de M. BLIN par la chambre régionale des comptes de Nord Pas de Calais Picardie, soit un total de 29 621,98 € en principal, intérêts en sus.

Motion contre le rattachement de la Picardie avec le Nord Pas de Calais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Nationale a adopté, le 23 juillet, le premier volet de la réforme territoriale, avec notamment la présentation d'une nouvelle carte des régions de France, lancée à l'initiative du Président de la République le 3 juin 2014.

Cette carte des régions prévoyait initialement un rapprochement entre la Picardie et la Champagne Ardenne. Le Conseil Municipal de Château-Thierry avait d'ailleurs approuvé ce rattachement cohérent par délibération du 16 juin 2014.

Mais pour des raisons partisans, la carte des régions adoptée par l'Assemblée Nationale prévoit désormais un rattachement de la région Picardie avec la région Nord Pas de Calais.

Les pétitions (internet et papier), refusant le mariage forcé avec le Nord Pas de Calais, ont recueilli plusieurs milliers de signatures.

Un collectif regroupant les acteurs politiques et économiques locaux, présidé par Emeric LUQUIN, Maire de DOMPTIN, s'est créé pour mobiliser tous les habitants de l'Aisne, afin de s'opposer à ce mariage forcé avec le Nord Pas de Calais et de favoriser le rapprochement avec la Marne et la Champagne Ardenne.

Avec 31 suffrages pour et 1 abstention (M. COPIN),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

S'OPPOSE avec force au projet de rapprochement entre la région Picardie et la région Nord Pas de Calais.

DEMANDE qu'un référendum soit organisé dans le département de l'Aisne afin de donner la parole au peuple et de permettre à la population de se positionner sur cette proposition.

Le Maire

J. KRABAL

